Informations de base

2023/2680(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Précision des conditions dans lesquelles une personne est réputée indépendante à la fois de l'autorité de résolution et de la contrepartie centrale, la méthode à utiliser pour évaluer la valeur de l'actif et du passif de la contrepartie centrale, la séparation des valorisations, la méthode à utiliser pour calculer le coussin pour pertes supplémentaires à intégrer dans les valorisations provisoires, et la méthode à utiliser pour effectuer la valorisation aux fins de l'application du principe selon lequel aucun créancier ne peut être plus mal traité qu'en cas de liquidation

Complétant 2016/0365(COD)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Parlement européen Commission au fond ECON Affaires économiques et monétaires Rapporteur(e) Date de nomination

Evénements clés				
Date	Evénement	Référence	Résumé	
03/05/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)02782		
03/05/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois			
10/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission			
11/08/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement			
		·		

Informations techniques				
Référence de la procédure	2023/2680(DEA)			
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué			
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué			
Modifications et abrogations	Complétant 2016/0365(COD)			
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur			
Dossier de la commission	ECON/9/11920			

Portail de documentation							
Commission Européenne							
Type de document	Référence	Date	Résumé				
Document de base non législatif	C(2023)02782	03/05/2023					